

Le Champlain

Vol. 28 no. 2 - 21 octobre 2020

du Syndicat de Champlain (CSQ)

La négociation, c'est l'affaire de toutes et de tous!

L'édito du Président



On le sait, la COVID prend toute la place et, depuis le début de la crise, il est difficile de penser à l'après-pandémie. Pourtant, en ce qui a trait à la négociation de nos conventions collectives, il est nécessaire de le faire !

Nous nous sommes donné le temps d'appivoiser, autant que faire se peut, les conditions de travail « COVID » que la santé publique nous a imposées. Nous nous sommes donné le temps de bien faire les choses pour intégrer nos élèves à cette nouvelle réalité.

Mais maintenant, nous devons nous remettre à penser à nos conditions de travail, à nos salaires et aux négociations. Et pour y arriver, nous devons nous mobiliser et faire pression sur le gouvernement, malgré la conjoncture actuelle!

C'est donc pour cette raison que nous vous donnons rendez-vous, cette semaine, en direct sur Facebook, pour faire le point sur la situation aux tables de négociations, pour actualiser le plan d'action adopté avant la pandémie lors des assemblées générales et pour nous doter de moyens de pression plus lourds.

Ce n'est pas tout, ce sera aussi le temps de parler de grève!

Non pas de la voter, car nous n'en sommes pas là, mais de nous en parler. Envisagerons-nous d'utiliser ce moyen pendant la pandémie? Existe-t-il d'autres moyens que celui-là?

C'est donc un rendez-vous, mercredi pour le personnel de soutien et jeudi pour le personnel enseignant. Les vidéos seront disponibles par la suite, notamment sur notre page Facebook et notre site Internet.

Et surtout, participez en grand nombre à la consultation en ligne!

L'amélioration de nos conditions de travail passe par une meilleure convention collective, or la pandémie n'est pas une raison pour ne pas nous en occuper!

Éric Gingras

Consultation en ligne

Ce que vous devez savoir

1

Nous procéderons, cette semaine, à un sondage en ligne auprès de tous les membres afin d'orienter la suite de la négociation.

2

Deux Facebook Live auront lieu: le 21 octobre (personnel de soutien) et le 22 octobre (personnel enseignant) à 19 h. Pour celles et ceux qui n'auront pu y assister, les deux vidéos seront ensuite disponibles sur notre site Internet.

3

Des moyens de pression légers ont déjà été adoptés l'an dernier. Vous serez maintenant consultés sur des moyens plus lourds à adopter. De plus, nous aurons une discussion préliminaire sur la grève. Vous aurez jusqu'au dimanche 25 octobre pour répondre à la consultation en ligne touchant ces sujets.

4

En janvier dernier, le Syndicat de Champlain a envoyé à tous les membres, par la poste, directement à la maison, une lettre indiquant un code d'accès personnel.

Vous en aurez besoin pour la consultation. Il s'agit du code d'identification et du mot de passe dont vous vous êtes aussi servis l'an dernier pour participer à différentes consultations, notamment sur les négociations.

Vous êtes nouvellement membre du Syndicat de Champlain et n'avez donc pas reçu votre code d'accès personnel? Communiquez avec Sandra Boudreau, coordonnatrice au Syndicat, à sboudreau@syndicatdechamplain.com. Indiquez votre nom, votre CSS et un courriel pour vous joindre rapidement.

Vous avez égaré votre code? Communiquez rapidement avec Sandra Boudreau également... Et conservez-le précieusement ensuite!

5

Le lien menant vers la plateforme de consultation en ligne sera disponible sur notre site Internet et sur notre page Facebook à la suite de la diffusion des deux directs.

6

Vous cherchez les dernières informations sur la négociation nationale? Consultez la section « Négo 2020 » sur notre site Internet, tout y est. Vous y trouverez aussi la documentation à propos de la mobilisation.



Édition 2020-2021

Ma plus belle histoire

Depuis maintenant 18 ans, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) organise annuellement le concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Il a été créé à la base pour mieux faire connaître la formation générale des adultes, mais il contribue, année après année, à raccrocher des jeunes et des adultes au système scolaire ou à les garder sur les bancs d'école. Un projet inspirant qui vit grâce à des enseignantes et des enseignants passionnés qui contribuent à éduquer et à instruire les citoyens d'aujourd'hui et de demain. À la fois un exutoire, un tremplin et un outil pédagogique puissant, le concours d'écriture de la FSE est d'abord et avant tout un important outil de valorisation. Plus important encore, *Ma plus belle histoire* valorise la lecture, l'écriture, l'effort et la persévérance scolaire. Le concours s'adresse à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes (alphabétisation, francisation, présecondaire, insertion, etc.).



Comment s'inscrire ?

Vous avez reçu via le courrier syndical, la documentation (affiches, dépliants et formulaires) avec les renseignements importants pour les modalités du concours.

Les élèves doivent rédiger un texte (de 500 à 1000 mots). Les textes, accompagnés du formulaire d'inscription dûment rempli, doivent ensuite être acheminés au Syndicat de Champlain, à Jessica Carrière (jcarriere@syndicatdechamplain.com), avant le 4 décembre 2020.

Après un processus de sélection rigoureux, le concours culmine avec la publication d'un recueil contenant les 50 meilleurs textes reçus. En 2020, le recueil *Ma plus belle histoire* a été publié à 5 000 exemplaires.

Plus de détails sur notre site à syndicatdechamplain.com

Bonne chance !



Formations offertes cet automne

Plan intégré de formation de premier niveau (PIF 1)

Le vendredi 13 novembre 2020

Cette formation s'adresse aux personnes déléguées du personnel de soutien et du personnel enseignant, ayant deux ans et moins d'expérience syndicale. La formation, qui normalement se déroulait sur deux jours, aura lieu, cette année, sur une seule journée en visioconférence, puisque nous ne pouvons pas la donner en présentiel.

La formation touchera principalement des éléments de la convention collective de même que la santé et la sécurité du travail. L'horaire de la journée ainsi que la documentation seront transmis aux participants, par courrier syndical, dans la semaine du 2 novembre.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire sur notre site Internet en cliquant sur l'onglet «Inscriptions», au plus tard le 30 octobre. Il est très important de remplir le formulaire afin que nous puissions vous libérer pour participer à la formation.

Rencontre d'information sur les droits parentaux

Bien que la date précise n'ait pas encore été déterminée, nous vous avisons qu'une rencontre d'information sur les droits parentaux aura lieu d'ici peu. Elle se déroulera en soirée de 16h30 à 19h environ, en visioconférence. Nous vous invitons donc à suivre nos publications pour connaître le moment exact de cette formation. Quand l'information sera connue, un formulaire sera disponible sur notre site Internet pour vous inscrire.



Avez-vous passé votre commande ?

Il est encore temps de le faire, vous recevrez gratuitement un couvre-visage aux couleurs de la négo!

Faisons rayonner la négociation à l'extérieur de nos milieux!

Important: commande individuelle obligatoire. Rendez-vous sur notre site Internet à syndicatdechamplain.com/inscriptions/couvre-visages-de-la-nego/

Et si on se remettait en question?

Les conditions de travail du personnel de l'éducation se sont détériorées au cours des 20 dernières années; faut-il y voir un échec des syndicats?

Dans ce tout premier épisode de notre nouveau balado, nous sautons dans le vif du sujet avec Jean-Noël Grenier, professeur au département des relations industrielles à l'Université Laval, spécialiste des relations de travail dans le secteur public.



Cette discussion tombe à point, alors que nous parlerons justement beaucoup des négociations nationales cette semaine. Il y est évidemment question des tâches, des conditions de travail et des salaires, mais aussi plus largement du syndicalisme en éducation et du rapport de force en négociation collective.

Penser en dehors du cadre

Jean-Noël Grenier soutient que la stratégie patronale consiste, depuis des lustres, à approcher la négociation en forçant la partie syndicale à faire des

arbitrages dans ses propres rangs et à se partager des pointes de tarte. L'objectif syndical est donc de développer des stratégies pour grossir ladite tarte. «Et ce n'est pas aux tables que vous y arriverez, c'est politique», dit-il.

Si nous bénéficions d'un contexte global plutôt favorable au moment d'amorcer les pourparlers, il est clair que le contexte pandémique a brouillé les cartes. D'ailleurs, rappelle M. Grenier, le gouvernement s'est empressé d'accélérer la négo en pleine crise parce qu'il y voyait une opportunité de forcer son règlement.

Maintenant, le gouvernement étire la sauce et prend son temps. C'est à son avantage. Après des mois difficiles, il est évident que la mobilisation n'est pas simple et que le rapport de force des organisations syndicales ne s'inscrit plus dans le même contexte.

Et lorsque vient le temps de parler de moyens de pression et de l'opinion publique, même au sein de nos rangs, les avis sont partagés. C'est vrai en temps normal, c'est d'autant plus vrai en période de COVID.

«Sommes-nous toujours dans une négociation collective ou plutôt dans un rapport de force politique?» Telle est la véritable question, selon M. Grenier. Et à son avis, il faut plutôt envisager la négociation en dehors du cadre législatif pour faire en sorte que l'éducation, les

conditions de travail de celles et de ceux qui y œuvrent ainsi que la qualité des services deviennent des priorités et des enjeux politiques. Et ainsi changer la dynamique du traditionnel rapport de force.

Et la grève?

On aborde aussi la question de la grève. Quinze minutes, rotative, régionale, etc. Les variantes sont nombreuses en éducation, comme si on voulait utiliser le terme comme moyen de pression, mais sans tout ce que la grève implique.

«Il faut se poser la question: Quel est alors son impact sur le déroulement de la négociation collective aux tables? [...] La grève n'est pas une fin en soi, c'est un moyen. Elle est un instrument de dernier recours lorsqu'on n'arrive pas à persuader. À coup de 15 minutes, il y a une perte de légitimité. Peut-être y a-t-il alors d'autres moyens à prendre avant, poursuit-il.

Ce n'est pas une question d'être fort; faire ou non la grève est une question de stratégie. On peut être assez fort et choisir de ne pas la faire. Et surtout, il faut avoir des discussions avec les membres.»

Le balado est disponible en téléchargement et en écoute sur différentes plateformes. À vous de choisir! Bonne écoute!

Maude Messier

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent.

Afin de souligner la 100 000^e police d'assurance auto ou habitation qui sera vendue dans le régime **Les protections RésAut CSQ**, un **prix principal de 2 000 \$** sera remis à l'heureux détenteur!

De plus, afin de remercier les assurés de leur fidélité, La Personnelle fera tirer 10 prix secondaires d'une valeur de 100 \$ chacun.

Visitez lapersonnelle.com/100000 pour les détails et règlement

Partenaire de la CSQ



Centrale des syndicats
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Changements importants en assurance collective

Vous avez une vague impression de déjà lu? Excellent! C'est justement l'effet recherché. Puisque la campagne d'adhésion obligatoire pour notre nouveau contrat d'assurance collective approche, il est capital que l'information circule largement!

Quelques rappels importants

Il faut savoir que la Loi sur l'assurance médicaments du Québec stipule que toute personne de même que les personnes à sa charge ont l'obligation d'être couvertes par un régime privé d'assurance collective, si disponible (référence: articles 15 et 16).

similaires afin d'éviter le paiement de protections non désirées.

Précisons aussi que lorsque vous sélectionnez un regroupement, votre participation à ce dernier est obligatoire pour une période minimale de 24 mois. Il est toutefois possible de prendre les protections minimales et de les bonifier en tout temps, sans aucune preuve de santé ni d'un événement de vie particulier (naissance, divorce...).

La liste des médicaments couverts reste la même, mais vous aurez droit à un remboursement de 80% sans aucune franchise applicable.

Soins dentaires

L'assurance de soins dentaires, auparavant offerte par accréditation, est désormais accessible à tous les membres. Chacun pourra choisir, individuellement, de participer ou non à cette protection. À noter que même si vous comptez prendre une assurance familiale, vous pourriez ajouter à cela une protection individuelle pour les soins dentaires. Cette protection comporte trois types de soins: préventifs, de restauration mineure et de restauration majeure.

Les soins des deux premières catégories seront remboursés à 80%, et la troisième à 50%. Une franchise annuelle de 50 \$ est commune aux soins

de restauration mineure et majeure. La participation minimale à ce régime est d'une durée de 48 mois. Le montant maximal de remboursement annuel par personne assurée sera progressif (1^{re} année: 600\$, 2^e année: 800\$ et 3^e année: 1000\$). Nous vous conseillons de bien évaluer vos besoins ainsi que les coûts reliés à cette prime pour vous assurer de faire les bons choix.

Finalement, l'assurance vie est revue et bonifiée. Vous pourrez, par exemple, augmenter votre protection jusqu'à 75 000\$ et ce, sans preuve de bonne santé.

Vous voulez maximiser vos protections sans payer pour des protections inutiles?

Vous trouverez toute la documentation en allant sur le site alterego.lacsq.org. Vous y trouverez aussi des capsules vidéo, des séances de formation en ligne et plus encore!

La campagne d'adhésion au nouveau régime se fera en ligne du 9 novembre au 4 décembre.

Important! Notez-le à votre agenda pour éviter de vous retrouver avec des protections attribuées par défaut qui ne vous conviennent pas.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

alter ego

L'AVANTAGE CSQ

Ainsi, s'il est obligatoire d'adhérer à un régime d'assurance collective, nous avons minimalement la possibilité de le choisir et de le moduler selon nos besoins.

Avant de survoler différents aspects de notre nouveau régime d'assurance collective, il importe de revenir sur un élément central et crucial lorsqu'il est question de celui-ci.

Malgré nos revendications récurrentes lors des dernières rondes de négociations, notre employeur, à contrario de ce qui se fait dans d'autres secteurs, ne contribue pas de façon substantielle à notre régime. Ce qui réduirait considérablement le coût des primes, évidemment! C'est donc une bataille qui se poursuit et qu'il faut avoir en tête avant de se comparer avec le voisin.

Nouveautés!

Curieux? Allons-y! Tout d'abord, vous n'aurez plus à choisir entre Maladie 1, Maladie 2 et Maladie 3. Mis à part le régime de base obligatoire, vous pourrez sélectionner, selon vos besoins, jusqu'à quatre regroupements complémentaires facultatifs. Les services ont été regroupés pour répondre à des problèmes de santé

